

L'école municipale de musique passe au taux d'effort

17 avril 2026

Culture

Le 30 avril , c'est les inscriptions pour les nouveaux élèves de l'école de musique.

À partir de la rentrée prochaine, la tarification s'appliquera au **taux d'effort**, c'est-à-dire un pourcentage appliqué au Quotient familial de chaque foyer.

Inscrite au projet d'établissement voté en juin 2024, cette mesure vise **une plus grande équité**. Avec les actions d'éducation artistique menées sur le territoire, cette nouvelle tarification est un levier pour **rendre l'école plus accessible** aux familles aux revenus modestes.

Il s'agit aussi d'une **harmonisation** des différents services de la Ville puisque les actions vers l'enfance et la jeunesse sont déjà facturées au taux d'effort depuis 2016.

Ces nouveaux tarifs sont **consultables [ici](#)** ainsi qu'un **simulateur** permettant de connaître précisément les tarifs en fonction de chaque situation.

Ils incluent une réduction pour les élèves mineurs et une majoration pour les élèves ne résidant pas à Saint-Sébastien (à l'exception des élèves en situation de handicap).

■